

**Département**  
Loire-Atlantique  
**Arrondissement**  
Saint-Nazaire  
**Canton**  
Saint-Nazaire 2

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du Mercredi 25 janvier 2023

**DEL\_20230125\_01**

Nombre de Conseillers  
En exercice  
De présents  
De votants

**29**  
**25**  
**29**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq janvier,  
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Objet :

**Convention de portage par l'Etablissement Public Foncier de Loire-Atlantique pour l'acquisition des murs du magasin G20**

**Etaient présents :**

Claude AUFORT - Dominique MAHE-VINCE - Jean-Louis LELIEVRE- Gilles BRIAND - Laurence FREMINET - Hervé MORICE - Denis ROULAND Sébastien WAIRY - Stanislas FONLUPT - Stéphanie BURNEL Eric MEIGNEN - Cécile OLIVIER - Benoît PICHARD - Laurence DUPONT Yannick BEAUVAIS - Jessica NICOLAS - Jean-Pierre LE CROM - Thierno DIALLO - Magali MACE - David PELON - Françoise HAFFRAY (départ à 19h30) - Didier NOUZILLEAU - Cécile NICOLAS - Michel CONANEC - Alain DESMARS

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :**

- Emilie CORDIER a donné son pouvoir à Laurence FREMINET
- Myriam LEROUX a donné son pouvoir à Claude AUFORT
- Elodie LEBOT a donné son pouvoir à Dominique MAHE-VINCE
- Françoise HAFFRAY a donné son pouvoir à David PELON (départ à 19h30)
- Aurélie LEGUNEHEC a donné son pouvoir à Michel CONANEC

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

**26 janvier 2023**

Et que la convocation avait été faite le

**18 janvier 2023**

**Absents :**

Madame Cécile NICOLAS a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Dans le cadre de la requalification du centre bourg, la Ville a l'opportunité d'acquérir les murs du magasin G20 à l'occasion du départ à la retraite du propriétaire gérant actuel. En effet, ce bâtiment est imbriqué avec le centre culturel Lucie Aubrac et la salle des fêtes René Vautier. Il est envisagé de regrouper à terme ces 3 bâtiments pour en faire un édifice culturel.

La Commune de Trignac envisage d'acquérir ce bien à un prix à négocier, conformément à l'avis du Domaine daté du 16 novembre 2022 et référencé n° 2022-44210-73829, indiquant une valeur vénale de 470 000 € assortie d'une marge d'appréciation de 15 %.

Pour ce faire, la Ville peut bénéficier de l'appui de l'établissement public foncier de Loire Atlantique, qui assurera le portage de cette opération pendant une période qui pourra durer jusqu'à 10 ans.

Les parcelles cadastrales concernées sont les parcelles AX429 (AX558), AX295, AX557, AX419, AX461.

Il est proposé au Conseil municipal de valider la démarche d'acquisition des murs et le portage par l'établissement public foncier de Loire-Atlantique.

VU la délibération n°2022-CA4-07 en date du 8 décembre 2022 du conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier de Loire Atlantique

Envoyé en préfecture le 27/01/2023

Reçu en préfecture le 27/01/2023

Publié le 27/01/2023

ID : 044-214402109-20230125-DEL\_20230125\_01-DE



VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 10 juillet 2020,  
VU l'avis de la commission Urbanisme en date du 15 novembre 2022,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**DECIDE**

**Article 1 :** de valider la démarche d'acquisition des murs et le portage par l'établissement public foncier de Loire Atlantique.

**Article 2 :** d'autoriser le Maire ou son représentant à engager toutes démarches et à signer tout document pour mener à bien cette opération.

Voix pour	26
Voix contre	0
Abstentions	3



Pour extrait conforme  
Maire  
Claude AUFORT

Transmis à M. le Sous-Préfet le :  
Reçu par M. le Sous-Préfet le :  
Retour en Mairie le :  
Publié ou affiché le :

Envoyé en préfecture le 27/01/2023
Reçu en préfecture le 27/01/2023
Publié le 27/01/2023
ID : 044-214402109-20230125-DEL_20230125_01-DE

